



La laïcité, la seule issue possible

La laïcité est le seul modèle cohérent d'intégration et de démocratie pour le Québec

En 2013, le Rassemblement pour la laïcité (RPL) a soumis au grand public une déclaration appelant à l'adoption par le Québec d'une charte de la laïcité qui a recueilli plus de 62 000 signatures¹. Ce projet de charte se voulait une plate-forme d'avenir de la société québécoise dans le but de consolider les fondements démocratiques et de parachever la laïcisation de ses institutions publiques. Émergeant de l'affirmation de la modernité favorisant la séparation des religions et de l'État ainsi que l'égalité entre les sexes, ce mouvement de masse pour la laïcité a permis de canaliser encore une fois l'aspiration d'une majorité du peuple québécois, comme l'ont indiqué plusieurs sondages menés auprès de la population. Cette volonté était nourrie et justifiée par la crise des accommodements religieux et l'émergence d'intégrismes religieux remettant en cause les principes de laïcité établis au Québec.

Le danger de l'intégrisme

Le RPL s'inquiète de l'action des mouvements intégristes se réclamant de diverses croyances religieuses et qui s'est répandue à l'échelle internationale. Les intégrismes sont multiples et aucune région du monde n'y échappe. Dans leurs préceptes, ils portent atteinte aux droits et libertés de la personne, dont la liberté de conscience. Ils s'opposent à la démocratie, piétinent la libre pensée, réhabilitent l'obscurantisme, combattent le droit à l'avortement, ostracisent les homosexuels, tout en diabolisant les athées et les apostats. Ils cadennent en particulier les femmes dans un apartheid des sexes. Les offensives menées contre le caractère laïque de nos institutions sont fréquentes et répétées. En atteste le recours judiciaire récent entrepris par un citoyen évangéliste pour briser le caractère civil obligatoire du mariage et les règles de droit qui y sont rattachées.

Pour ce qui est du salafisme et du wahhabisme, ces idéologies sont le fer de lance de la mouvance islamiste et de ses orientations rétrogrades. Honnissant les arts, la culture et

la musique, elles ont dans leur mire l'héritage des sociétés modernes, qu'elles soient occidentales ou même arabo-musulmanes. Les attentats et assassinats djihadistes multipliés à travers le monde représentent la pointe avancée de ces assauts contre les libertés. Le groupe armé *État islamique* en est une des manifestations les plus avilissantes et barbares. Ces incursions mettent en scène de nouveaux réseaux internationaux dont la seule mission est de faire reculer les assises de la démocratie, d'éroder les fondements laïques des sociétés démocratiques et d'y faire pénétrer un certain nombre de règles issues de la charia.

Officialiser le caractère laïque de l'État québécois

C'est pourquoi le RPL proclame une nouvelle fois la nécessité de renforcer les assises laïques du Québec. Il faut officialiser dans la législation québécoise le principe de la séparation entre les religions et l'État et veiller à ce qu'il s'applique à tous les organismes publics. Doit être réaffirmé avec force le respect de la liberté de conscience, incluant le droit des citoyens d'être exemptés de toute représentation religieuse dans leurs relations avec l'État et les organismes publics. Il faut aussi établir le caractère universel de cette laïcité en édictant des lois et réglementations publiques s'appliquant à l'ensemble de la société, sans céder aux particularismes religieux. Il ne doit pas y avoir de différence de traitement pour motifs religieux dans l'exercice des droits et responsabilités.

Un État laïque est un État ouvert à tous et à toutes, garant d'un espace de droit et d'institutions publiques libres de toute allégeance ou croyance particulière, au contraire d'un État qui se dit neutre où toutes les religions et croyances peuvent toujours se manifester dans les institutions publiques, selon le modèle promu par le multiculturalisme. La laïcité se reflète notamment dans la complète neutralité d'action et d'apparence des agents de l'État. La laïcité, c'est l'indépendance totale face à toutes les religions, sans qu'elle fasse pour autant la promotion de l'athéisme.

L'échec du multiculturalisme

Le RPL est ouvert à l'immigration, à l'accueil de réfugiés ainsi qu'à la diversité culturelle. Il représente des Québécoises et Québécois de toutes origines qui soutiennent que le cantonnement de certaines couches de la population dans leur appartenance et pratiques religieuses est contraire à leur pleine intégration dans une société qui se veut libre, démocratique et laïque. Les demandes incessantes d'accommodements religieux ont des retombées négatives sur les immigrants qui se retrouvent ainsi stigmatisés. Le RPL refuse ainsi que la société québécoise cède à toute forme de communautarisme ou de ghettoïsation religieuse. Ce modèle de gestion de la diversité prôné par le

multiculturalisme est un échec, comme en atteste l'expérience de nombreux pays européens et anglo-saxons. Le multiculturalisme génère le repli sur son groupe, sa religion, ses croyances, la fragmentation, les fractures et les enclaves.

La promotion de replis identitaires ne favorise d'aucune façon l'adhésion des citoyens et des nouveaux arrivants à un socle commun de règles de vie en société. Il évacue les obligations de réciprocité qu'exige un réel processus d'intégration. Une telle réciprocité réclame que la société accueille les nouveaux arrivants; en retour, ces derniers doivent tout autant s'intégrer et adhérer à un ensemble commun de principes et de valeurs. S'intégrer, c'est se positionner en fonction de l'intérêt commun, refuser la ghettoïsation et assumer sa responsabilité citoyenne.

Pour une refonte de l'interculturalisme au Québec

Depuis les années 1980, le Québec affirme soutenir l'interculturalisme comme modèle de gestion de la diversité et d'intégration des nouveaux arrivants, bien que la concrétisation de ce modèle s'avère encore passablement floue. Tour à tour, l'interculturalisme proclame vouloir protéger la primauté du français, un mandat dont est investie la loi 101; l'égalité entre les hommes et les femmes, un principe récemment inséré dans le préambule de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. Quant au caractère laïque de la société québécoise que l'interculturalisme prétend privilégier, le Québec doit malheureusement se contenter de vœux pieux dans la mesure où la défense de la laïcité ne se retrouve dans aucune loi. Pas plus que l'interculturalisme d'ailleurs, lui qui n'est l'objet d'aucune législation spécifique.

Le RPL soutient que ce modèle de convergence et de réciprocité doit être revu en cohérence et efficacité. Il doit se traduire par des mécanismes tangibles pour faire respecter les valeurs communes du Québec moderne, notamment celles rattachées au principe de la laïcité. En affirmant le caractère pluraliste et démocratique du Québec, la primauté du français comme langue commune ainsi que l'égalité entre les hommes et les femmes, l'interculturalisme doit être remodelé et travailler à souder l'engagement des nouveaux arrivants à respecter les bases laïques des institutions publiques. Sans une véritable laïcité, l'interculturalisme bascule inévitablement dans le multiculturalisme, ce qu'il faut absolument éviter.

Dans un contexte de diversification et d'augmentation du nombre de nouveaux arrivants au Québec, il faut donc que l'interculturalisme soit revu sur de nouvelles bases, consolidé et institué par voie législative pour renforcer l'intégration, contrer le communautarisme et assurer la paix sociale.

Après le revers du bâillon, place à la laïcité!

De concert avec un vaste ensemble d'associations et de mouvements représentatifs de la population québécoise, le RPL a mené une bataille sans compromis contre le funeste projet de loi 59 qui visait à bâillonner la liberté d'expression et le droit de critique des religions. Ce projet épousait la rhétorique de ceux qui militent pour la censure et la condamnation en accusant de « discours haineux », de xénophobie, d'antisémitisme ou d'une prétendue « islamophobie » toute personne ou tout mouvement décriant les discours rétrogrades, obscurantistes et porteurs de ségrégation sexuelle. Heureusement, devant la protestation populaire, le gouvernement a dû retirer son projet liberticide. Le RPL rappelle que critiquer ou éprouver de l'aversion pour des idéologies politiques ou religieuses, qui sont par nature des idées et non des personnes, est un droit démocratique fondamental dont les seules limites à ne pas franchir sont celles de la diffamation, l'appel à la violence ou la menace d'utiliser la violence contre des groupes ou individus.

Après cette tentative de bâillon ratée, de nouvelles accusations sont brandies par certains mouvements et intellectuels contre le « *racisme systémique* » dont la société québécoise serait prétendument porteuse. Le RPL considère que ces allégations masquent une construction idéologique « tordue » visant à limiter la liberté d'expression et empêcher la critique des intégrismes. Le Québec n'est pas une société raciste. Les Québécoises et les Québécois sont par contre farouchement attachés à leur laïcité et leurs libertés, dont le droit de critiquer les religions, notamment lorsqu'elles vont à l'encontre du principe d'égalité entre les hommes et les femmes. Ces principes démocratiques ne sont pas négociables.

Après des décennies de revendications et de démarches, le temps est donc venu pour l'instauration d'une véritable laïcité au Québec pouvant gérer positivement la diversité au sein de la société québécoise et favoriser l'intégration des nouveaux arrivants. En ce sens, les Québécois et Québécoises ne peuvent se satisfaire d'une potentielle législation prétendant établir une neutralité de l'État sans procéder à sa complète indépendance ou séparation des religions, elle seule pouvant assurer la protection de la liberté de conscience de tous les citoyens au sein de l'État et des organismes publics. Le devoir de neutralité religieuse des membres du personnel des organismes publics doit être une neutralité de fait et d'apparence. Elle est donc incompatible avec le port de signes religieux pendant les heures de travail. Il est plus que temps que le Québec officialise cette laïcité de manière législative, avec une loi reflétant son cheminement historique.

Le Rassemblement pour la laïcité appelle donc tous les citoyens et citoyennes du Québec à signer la présente déclaration pour le rejet de toute forme d'intégrisme, la refonte du modèle d'interculturalisme et la consécration législative de la laïcité de l'État québécois.

¹ Intitulée « *La laïcité : un principe rassembleur – Une charte de la laïcité serait une avancée historique pour le Québec* » <http://www.laicitequebec.org/textes/Declaration.pdf>